



Mairie de Couture d'Argenson

9 Rue de l'Eglise

79110 COUTURE D'ARGENSON

☎ : 05.49.07.87.22

Mail : mairie-couture-argenson@paysmellois.org

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2026

Présents : Mr RACINE Eric, Mr KONATE Amadou, Mr GEOFFROY André, Mr BROSSEAU Jacky, Mme RAMIANDRISOA Christelle, Mme GUEDON Joëlle, Mme STIRRUP Maria Luisa, Mme BOIREAUD Chantal, Mr FRAIGNAUD Eric, Mme BOCHE Monique, Mr LIUZZI Joachim.

Secrétaire de séance : Mr LIUZZI Joachim.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 23 avril 2026.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE COMMUNE

Suite au calcul de la régularisation des charges (gaz) concernant l'ancienne locataire rue du Puits Ferlet, Mme RODIER, il s'avère que la commune lui doit la somme de 423,85 € pour l'année 2025.

La somme prévue au budget à l'article 673 étant de 300 €, il est nécessaire de faire une décision modificative du montant de 123,85 € (arrondi à 125 €).

OBJET : CETERIS : RECRUTEMENT D'UN MEDECIN

Suite au départ d'un médecin en juillet 2025 et compte tenu des difficultés du monde rural pour attirer et recruter un nouveau docteur, la commune propose de faire appel à un cabinet spécialisé (Sté CETERIS) pour le recrutement d'un professionnel de la santé. Cette éventualité engrange un coût 16 000 € dont 3 200 € à la signature du contrat et le reste ne serait redevable que si un médecin vient s'installer à la maison de santé de Couture.

Pour : 8 Abstention : 2 Contre : 1

Après discussion, le conseil municipal est favorable et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : VOLKSWIND : PASSAGE EOLIEN SAINT FRAIGNE

Mr le Maire expose au conseil municipal que la société VOLKSWIND a fait parvenir à la mairie, la note de synthèse relative à une demande de convention voiries pour encadrer l'utilisation de la voie communale jusqu'au chantier du parc éolien de St Fraigne ainsi qu'un modèle de délibération.

Après étude de ladite convention, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour signer cette convention.

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mr le Maire expose qu'il convient de recruter Mme MAGNAN Vanessa en contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois à compter du **1er septembre 2026** à raison de **14h hebdomadaires** pour accroissement temporaire d'activités afin de palier au départ de Mme PUAUD Corinne.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le grade de Mme MAGNAN Vanessa est **adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe**, échelon 9, Indice brut 446 et indice majoré 397.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer ce poste.

Questions diverses

-Projet de construction de toilettes dans l'enceinte de la salle des fêtes :

Présentation par Mr le maire d'un projet de toilettes dans la salle des fêtes qui ensuite laisse la parole à son 1^{er} adjoint, Mr Jacky Brosseau.

Mr BROSSEAU Jacky a étudié l'idée présente l'éventualité de la création d'un WC et 3 urinoirs ou de 2 WC et 2 urinoirs, en empiétant sur le couloir jouxtant la chambre froide près du bar et sur une partie de la salle qui sert à préparer les plats lors des manifestations diatoires.

Des schémas de principe ont été élaborés par le 1^{er} adjoint et présentés aux élus. Après discussion sur la partie technique les conseillers actent à l'unanimité l'idée, mais il reste à connaître la faisabilité et le coût avant de prendre une décision définitive.

Couture d'Argenson le 21 mai 2026

Mr le Maire,
Eric RACINE

Le secrétaire de séance,
Joachim LIUZZI,

PO
BROSSEAU J.
1^{er} adjoint

